



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **32 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 32

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Justin CLAIRET

Absent(s) excusé(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Maurice VISEUX

B191120_D001

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Aix-Noulette - Parc d'activités des Jardins de l'Artois Cession d'un terrain au profit de la Société Fraisage TP Délibération complémentaire

Par délibération n°1 en date du 6 février 2020, le Bureau Communautaire a autorisé la cession au profit de la Société Fraisage TP, spécialisée dans la location de matériel pour les professionnels de travaux publics, d'un terrain de 12 000 m² environ, sous réserve d'arpentage, référencé section AE n°s 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 419, 455, 457, 459, 461, 463, 465, 466p, 467 et 469 au cadastre de la commune d'Aix-Noulette.

Cette cession sera consentie moyennant le tarif de 16,80 € H.T. / m², tous frais (Notaire, géomètre, ...) à la charge de l'acquéreur.

Néanmoins, trois parcelles devant être cédées ont été omises dans la désignation de l'emprise à céder reprise dans la délibération initiale.

Aussi, afin de pouvoir finaliser cette transaction, il convient de délibérer à nouveau pour compléter la délibération du 6 février 2020.

Vu les avis de la Direction Immobilière de l'État référencés 2020-019V1141 en date du 8 octobre 2020,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 03/11/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer avec la Société Fraisage TP, sise 21 rue de la Motte Baudet à Saint Floris (62350), la promesse synallagmatique de vente ainsi que l'acte de vente correspondant relatifs aux parcelles référencées section AE n°s 430p, 468p et 470, d'une superficie totale de 58 m², au cadastre de la ville d'Aix-Noulette.

Les autres dispositions de la délibération n°1 du 6 février 2020, et notamment la superficie globale à céder (12 000 m² environ) ainsi que le prix de cession du bien (16,80 € H.T. / m²), demeurent inchangées.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CA Lens-Lievin

Utilisateur : WebDelib Connecteur

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	B191120_D001
Date de la décision :	2020-11-19 00:00:00+01
Objet :	Aix-Noulette - Parc d'activités des Jardins de l'Artois Cession d'un terrain au profit de la Société Fraisage TP Délibération complémentaire
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.2.1 - Biens immobiliers (vente de terrains, de bâtiments)
Identifiant unique :	062-246200364-20201119-B191120_D001-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
062-246200364-20201119-B191120_D001-DE-1-1_0.xml	text/xml	1013
Nom original :		
D_1182.pdf	application/pdf	128404
Nom métier :		
99_DE-062-246200364-20201119-B191120_D001-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	128404

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	26 novembre 2020 à 17h27min22s	Dépôt initial
En attente de transmission	26 novembre 2020 à 17h39min28s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	26 novembre 2020 à 17h41min02s	Transmis au MI
Acquittement reçu	26 novembre 2020 à 17h41min25s	Reçu par le MI le 2020-11-26



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **32 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 32

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Justin CLAIRET

Absent(s) excusé(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Maurice VISEUX

B191120_D002

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Servins : Cession d'un ensemble immobilier constituant la MAS "Les Champs Dorés", au profit de l'association "Les Champs Dorés"

Par délibération en date du 4 novembre 1994, le Conseil du District de Lens-Liévin a autorisé la signature d'une convention de location au profit de l'association « Les Champs Dorés » dans le cadre de la mise à disposition d'une « Maison d'Accueil Spécialisée » située à Servins.

La convention prévoit qu'au terme de ladite convention, d'une durée de 25 ans commençant à courir le 13 novembre 1995, l'occupant devient propriétaire des lieux moyennant le franc symbolique. Les annuités versées par le Preneur, pour un total de 9 836 010,59 €, correspondent au remboursement des emprunts mobilisés par l'établissement intercommunal lors des travaux de construction de l'immeuble mis à disposition. Toutes les charges, et notamment celles relevant habituellement du propriétaire, ont été supportées par l'occupant pendant toute la durée de la convention.

Aussi, il convient d'autoriser la régularisation de l'acte de cession correspondant. Tous les frais (Notaire, publication, TVA le cas échéant,...) liés à cette transaction seront supportés par l'acquéreur hormis le coût des diagnostics immobiliers obligatoires avant vente qui seront pris en charge par le vendeur.

Vu l'avis de la Direction Immobilière de l'État en date du 19 novembre 2020, référencé 2020-793V1288,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 03/11/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer avec l'association « Les Champs Dorés » dont le siège est situé à la Mairie de Servins, 62530 Servins, l'acte de vente d'un ensemble immobilier bâti et non bâti référencé section AD n°37 au cadastre de ladite commune (11 182 m²), ainsi que tous les actes subséquents.

Compte tenu des accords antérieurs, issus de la convention de location liant l'établissement intercommunal et l'association « Les Champs Dorés », la cession sera opérée moyennant le prix de 1 € symbolique H.T.. Tous les frais (Notaire, publication, TVA le cas échéant,...), hormis les diagnostics immobiliers obligatoires avant vente, seront supportés par l'acquéreur.

Précise que la recette correspondante sera versée au budget « Général ».

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CA Lens-Lievin

Utilisateur : WebDelib Connecteur

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	B191120_D002
Date de la décision :	2020-11-19 00:00:00+01
Objet :	Servins : Cession d'un ensemble immobilier constituant la MAS "Les Champs Dorés", au profit de l'association "Les Champs Dorés"
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.2.1 - Biens immobiliers (vente de terrains, de bâtiments)
Identifiant unique :	062-246200364-20201119-B191120_D002-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
062-246200364-20201119-B191120_D002-DE-1-1_0.xml	text/xml	999
Nom original :		
D_1185.pdf	application/pdf	129496
Nom métier :		
99_DE-062-246200364-20201119-B191120_D002-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	129496

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	26 novembre 2020 à 17h27min17s	Dépôt initial
En attente de transmission	26 novembre 2020 à 17h34min13s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	26 novembre 2020 à 17h34min30s	Transmis au MI
Acquittement reçu	26 novembre 2020 à 17h35min47s	Reçu par le MI le 2020-11-26



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **32 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 32

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Justin CLAIRET

Absent(s) excusé(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Maurice VISEUX

B191120_D003

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Loos-en-Gohelle, Z.A. du Grand Mont

Cession d'un terrain au profit des marbreries Hecquet et mise à disposition d'un terrain attenant

Monsieur José HECQUET dirige une entreprise de Pompes funèbres située rue Roger Salengro à Loos-en-Gohelle, sur la Z.A.L. du Grand Mont.

Depuis 2012, l'établissement intercommunal lui met à disposition, de façon précaire, un terrain contigu de 300 m² environ, moyennant un loyer annuel de 505,43 € (tarif 2020).

Monsieur HECQUET avait sollicité la mise à disposition de ce bien afin d'agrandir sa capacité de stockage dans le cadre de son activité.

En juillet 2020, l'occupant s'est rapproché des services de l'agglomération afin d'acquérir le terrain qu'il occupait jusqu'au 30 avril dernier ainsi qu'une bande de terrain supplémentaire située à l'arrière de sa propriété, pour une surface totale d'environ 1 185 m², à détacher des parcelles référencées section AE n^{os} 71 et 73 au cadastre de ladite commune.

Par ailleurs, il souhaiterait pouvoir disposer d'un second accès au droit de la rue Salengro.

La cession de ce foncier ne compromet pas les possibilités d'aménagement du terrain communautaire destiné à l'origine à accueillir une future extension de la ZAL du Grand Mont.

Cette cession pourrait être consentie moyennant le prix de 18,74 € HT/m² (tarif communautaire applicable en 2020).

En ce qui concerne l'emprise nécessaire à la création d'un nouvel accès à sa propriété, constituant également un potentiel accès à une éventuelle extension de la ZAL du Grand Mont, celle-ci pourrait faire l'objet d'une mise à disposition qui serait consentie dans les mêmes conditions que la mise à disposition initiale : A titre précaire et moyennant le versement d'un loyer.

Cette mise à disposition pourrait être consentie pour une durée de 4 ans, renouvelable par tacite reconduction, mais serait révocable à tout moment par le propriétaire, avec un préavis de 6 mois.

Monsieur José HECQUET ne serait autorisé qu'à y réaliser, à ses frais, des aménagements légers (Création d'un chemin d'accès en schiste et pose d'une clôture). Hormis ces aménagements, aucune construction ne serait admise.

L'emprise concernée serait d'environ 535 m², à détacher de la parcelle référencée section AE n°73.

Tous les frais (Notaire, géomètre, TVA le cas échéant,...) seraient à la charge de l'acquéreur.

Vu l'avis de la Direction Immobilière de l'État en date du 19 novembre 2020, référencé 2020-510V1336,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 03/11/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer avec Monsieur José HECQUET, demeurant 163 rue Roger Salengro à Loos-en-Gohelle (62750), ou toute personne physique ou morale s'y substituant, l'acte de vente d'un terrain de 1 185 m² environ avant arpentage, référencé section AE n^{os} 71p et 73p au cadastre de la ville de Loos-en-Gohelle, moyennant le prix de 18,74 € H.T./m² (prix de vente communautaire 2020 des terrains industriels).

Tous les frais (Notaire, Géomètre, TVA le cas échéant,...) seront supportés par l'acquéreur.

Précise que la recette correspondante sera versée au budget « Action Economique ».

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CA Lens-Lievin

Utilisateur : WebDelib Connecteur

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	B191120_D003
Date de la décision :	2020-11-19 00:00:00+01
Objet :	Loos-en-Gohelle, Z.A. du Grand Mont Cession d'un terrain au profit des marbreries Hecquet et mise à disposition d'un terrain attendant
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.2 - Aliénations
Identifiant unique :	062-246200364-20201119-B191120_D003-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
062-246200364-20201119-B191120_D003-DE-1-1_0.xml	text/xml	960
Nom original :		
D_1303.pdf	application/pdf	132127
Nom métier :		
99_DE-062-246200364-20201119-B191120_D003-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	132127

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	26 novembre 2020 à 17h28min50s	Dépôt initial
En attente de transmission	26 novembre 2020 à 17h40min58s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	26 novembre 2020 à 17h42min29s	Transmis au MI
Acquittement reçu	26 novembre 2020 à 17h43min22s	Reçu par le MI le 2020-11-26



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **32 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 32

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Justin CLAIRET

Absent(s) excusé(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Maurice VISEUX

B191120_D004

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Mazingarbe - Terril 58 - Acquisition de parcelles privées

Le Terril 58 dit « Lavoir de Mazingarbe-Ouest », à Grenay et Mazingarbe, est propriété de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin suite à une vente opérée par la société Terril SA.

Trois parcelles privées, non acquises par les Houillères du Bassin du Nord et du Pas-de-Calais lors de l'exploitation, sont enclavées à l'intérieur de ce site de plus de 50 ha.

Il apparaît que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est aujourd'hui en mesure de régulariser la situation foncière pour deux des trois parcelles. 6 036 m² supplémentaires seraient ainsi maîtrisés.

Un transfert de propriété pourrait intervenir au profit de l'établissement intercommunal moyennant un montant de 1,20 €/m², tous frais à la charge de l'acquéreur.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 03/11/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée à :

- signer, avec les propriétaires identifiés en annexe, les actes d'acquisition des parcelles cadastrées section B n^{os} 1057 et 1059 au cadastre de Mazingarbe, pour une superficie de 6 036 m². Le transfert de propriété s'opérera moyennant le prix de 1,20 €/m², tous frais (Notaire, géomètre, TVA le cas échéant,...) à la charge de l'établissement intercommunal,

- verser aux propriétaires la somme correspondante.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 20 000 € sont prévus au budget 2020 sur l'imputation : budget Principal/ Investissement/ LC 11342

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

ANNEXE A LA DELIBERATION N°4 DU BUREAU EN DATE DU 19 NOVEMBRE 2020

Commune	Section	Numéro	Surface cadastrale	Propriétaires	Prix
Mazingarbe	B	1057	4 560 m ²	Madame Brigitte THERY Madame Julie THERY Madame Charlotte HAUCHARD THERY Monsieur Matthieu THERY	- Transfert de propriété moyennant le prix de 5 472 € (1,20 € / m²) - Tous frais à la charge de la CALL
		1059	1 476 m ²	Monsieur Jacques HERBAUX	- Transfert de propriété moyennant le prix de 1 771,20 € (1,20 € / m²) - Tous frais à la charge de la CALL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **32 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 32

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Justin CLAIRET

Absent(s) excusé(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Maurice VISEUX

B191120_D005

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Harnes - Projet routier de contournement de Courrières - Cession de parcelles communautaires au profit du Conseil Départemental du Pas-de-Calais

Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais porte actuellement le projet routier de déviation de la RD 919 dit « contournement de Courrières ».

Cette opération implique l'acquisition de parcelles communautaires sises à Harnes, dans le périmètre de la Zone Industrielle de la Motte du Bois ou à proximité immédiate.

Ainsi, c'est environ 1,5 ha de terres de nature agricole qui pourrait être cédé au Département. Cet ensemble foncier se compose des emprises effectives de la future voirie (14 191 m²) et des délaissés de parcelles dont la Communauté d'Agglomération souhaite se séparer (815 m²).

La transaction serait menée au regard de l'estimation domaniale soit 46 406,23 € HT, tous frais à la charge du Conseil Départemental du Pas-de-Calais.

Vu l'avis de la Direction Immobilière de l'État référencé 2020/413V0345 en date du 12 mars 2020 fixant la valeur vénale des biens à 46 406,23 € HT.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 03/11/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer avec le Conseil Départemental du Pas-de-Calais l'acte de vente des parcelles communautaires référencées section AR n^{os} 647, 648, 649, 656 et 657 au cadastre de la ville de Harnes, moyennant la somme de 46 406,23 € HT (détail en annexe), ainsi que tous les actes subséquents.

Tous les frais (Notaire, géomètre, TVA le cas échéant,...) seront à la charge de l'acquéreur.

Le montant de la recette sera versé au budget Action Economique.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

ANNEXE A LA DELIBERATION N°5 DU BUREAU EN DATE DU 19 NOVEMBRE 2020

Commune	Section	Numéro	Surface (m²)	Prix	
				Valeur vénale	Indemnité de emploi
Harnes	AR	649	7 888	11 437,60 € HT	2 147,63 €
		656	111	555 € HT	
		657	6 192	30 960 € HT	
		647	780	1 131 € HT	Sans objet (délaissés)
		648	35	175 € HT	



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **32 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 32

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Justin CLAIRET

Absent(s) excusé(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Maurice VISEUX

B191120_D006

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Liévin : Acquisition de biens auprès de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas-de-Calais Convention "Liévin - Pôle de conservation du Louvre"

Par délibération en date du 28 novembre 2019, le Bureau Communautaire a autorisé le transfert de la convention de portage foncier « Liévin : Pôle de conservation du Louvre » à Liévin, au profit de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Dans le cadre de cette convention opérationnelle, l'Etablissement Public Foncier (EPF) Nord-Pas-de-Calais s'est rendu propriétaire de différents biens bâtis et non bâtis situés dans le secteur de l'avenue Jaurès à Liévin. Afin de poursuivre l'aménagement de ce secteur, l'Etablissement intercommunal doit procéder à l'acquisition d'une partie des biens maîtrisés par l'EPF. Ceux-ci ont fait l'objet d'une démolition par ce dernier.

Aussi, il est envisagé d'autoriser l'acquisition des biens repris en annexe au prix de de revient du portage foncier s'élevant à la somme de 405 142,17 € H.T, soit 486 170,60 € TTC. Tous les frais liés à ce transfert de propriété seront supportés par l'acquéreur.

Vu l'avis de la Direction Immobilière de l'État référencé 2020-510V1308 en date du 10 novembre 2020,

Vu la convention de portage dite « Liévin : Pôle de conservation du Louvre », signée le 15 octobre 2020, par laquelle la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est engagée à acheter les biens acquis par l'EPF Nord-Pas-de-Calais dans le périmètre de ladite convention, moyennant le prix de revient supporté par celui-ci repris en annexe de la présente.

Vu la délibération D 011 du 28 novembre 2019 par laquelle le Conseil Communautaire a autorisé le transfert de ladite convention de portage au profit de l'établissement intercommunal,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 03/11/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer avec l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas-de-Calais dont le siège est situé 594 avenue Willy Brandt, Euralille (59777), ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, le ou les actes d'acquisitions des biens repris en annexe de la présente, moyennant le prix de revient du portage foncier supporté par l'EPF Nord - Pas-de-Calais s'élevant à 405 142,17 € H.T. (486 170,60€ TTC), ainsi que tous les actes subséquents.

Tous les frais (Notaire, Géomètre,...) seront supportés par l'acquéreur.

Précise que les crédits pluriannuels nécessaires sont prévus au vote du BP 2021 selon l'imputation suivante : Budget Principal/ Programme MRESERLOUV/ Ligne de crédit 8881

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

DESIGNATION DES BIENS A ACQUERIR AUPRES DE L'EPF DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE PORTAGE « LIEVIN : P**DU LOUVRE »**

Envoyé en préfecture le 26/11/2020

Reçu en préfecture le 26/11/2020

Affiché le 26/11/2020

ID : 062-246200364-20201119-B191120_D006-DE

Ville	Section	N°	Contenance en m²
LIEVIN	BE	153	418
		154	501
		155	324
		156	318
		165	291
		166	267
		168	353
		169	291
		332	21
		157	402
		158	282
		160	180
		161	184
		162	121
		163	121
		167	538
		170	441
		181	123
		182	184
		433	1187
		434	1274
		435	561
		436	1472



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **32 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 32

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Justin CLAIRET

Absent(s) excusé(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Maurice VISEUX

B191120_D007

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Avion - Rue des Arts Prolongée - Régularisation foncière Vente à la SA HLM SIA Habitat

La SA HLM SIA Habitat mène actuellement une procédure de cession d'un ensemble immobilier dont elle est propriétaire, rue des Arts Prolongée à Avion.

A cette occasion, le géomètre mandaté par la société a mis en évidence des empiètements de plusieurs fonds de jardins sur une propriété riveraine, cadastrée section AC n° 664.

Il s'agit d'un terrain communautaire situé dans le périmètre de la ZAC de la Glissoire.

Afin de régulariser la situation foncière, il y aurait lieu de procéder à une cession au profit de la SA HLM SIA Habitat.

La surface objet de l'empiètement (60 m² environ) serait vendue au regard de l'estimation domaniale, soit 300 € HT, tous frais à la charge de l'acquéreur.

Vu l'avis de la Direction Immobilière de l'État référencé 2020-065V1146 en date du 6 octobre 2020,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 03/11/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à céder à la SA HLM SIA Habitat, dont le siège est situé 67 avenue des Potiers à Douai (59506), la parcelle référencée section AC n° 664p au cadastre de la ville d'Avion, pour une surface de 60 m² environ et à signer l'ensemble des actes subséquents.

Cette cession interviendra moyennant l'estimation domaniale, soit 300 € HT, tous frais (Notaire, géomètre, TVA le cas échéant,...) à la charge de l'acquéreur.

Le montant de la recette sera versée au budget Action Economique.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **32 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 32

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Justin CLAIRET

Absent(s) excusé(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Maurice VISEUX

B191120_D008

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Lens : Parc d'Activités de la Croisette Cession d'un terrain au profit de la SAS Sodenord

La holding Sodenord a repris les locaux de l'ex-société Nord Charpente sur le parc d'activités de la Croisette à Lens, début 2015. M. Olivier Danten, son Président, est également le dirigeant de la société ATZ Chauffe-Toit Couverture qui occupe la majeure partie du bâtiment, le solde étant loué à la société Surchiste.

Spécialisée dans les travaux de couverture depuis quelques décennies, ATZ emploie 46 salariés CDI ETP.

Avec les effectifs de 2 autres entités, implantées sur le territoire de la CABBALR, la holding cumule quant à elle un effectif proche des 80 personnes.

Afin de rationaliser ses activités sur le parc de la Croisette, M. Danten envisage une extension de 700 m² pour laquelle il a obtenu un permis de construire fin 2019.

En complément, il souhaiterait faire l'acquisition d'un terrain communautaire de 2 314 m² jouxtant son emprise pour y aménager du parking.

Il s'agit d'un solde de foncier qui, malgré de nombreuses marques d'intérêt, n'a jamais trouvé preneur en raison d'une faible portance du sol et d'une configuration en pointe limitant considérablement les possibilités de construction une fois les règles d'urbanisme appliquées.

Les Domaines ont d'ailleurs évalué le prix de cession du bien à un tarif inférieur au tarif communautaire applicable en 2020 à ce type de cession (18,74 € HT/m²).

Conformément à cet avis, la transaction pourrait être menée moyennant le prix de 15,99 € HT/m².

L'extension envisagée pourrait permettre la création 5 emplois supplémentaires.

Vu l'avis de la Direction immobilière de l'État référencé 2020-498V0572 en date du 17 juin 2020,

Vu l'avis favorable de Monsieur le Maire de Lens,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 03/11/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou toute personne déléguée, à signer, avec la société Sodenord, sise 33 Rue Auguste Mariette à Lens (62300), ou toute personne physique ou morale s'y substituant, une promesse synallagmatique de vente et d'achat comportant une mise à disposition anticipée du bien puis l'acte de cession relatifs à un terrain d'une superficie de 2 314 m² environ, sous réserve d'arpentage, référencé section BC n° 508p au cadastre de la commune de Lens, ainsi que tous les actes subséquents.

La transaction sera conclue moyennant le prix de 15,99 € HT/m², conformément à l'estimation de la valeur vénale du bien rendue par la Direction immobilière de l'État.

Tous les frais (notaire, géomètre, TVA le cas échéant, ...) liés à cette transaction seront supportés par l'acquéreur.

Le montant de la recette sera versé au budget annexe « développement économique ».

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **32 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 32

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Justin CLAIRET

Absent(s) excusé(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Maurice VISEUX

B191120_D009

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

LIEVIN : Quartier Jaurès - Appel à promoteurs/concepteurs pour la construction de la 2ème phase Attribution et engagement des formalités

Lors de la table-ronde organisée le 20 septembre 2019 au sein du centre de conservation des œuvres du Louvre à Liévin, la Communauté d'Agglomération a lancé, en partenariat avec la ville de Liévin, un appel à promoteurs / concepteurs sur la 2^{ème} phase inscrit dans le périmètre du quartier Jean Jaurès, au croisement de l'avenue Jean Jaurès, de la rue de Guyenne et de la rue du Berry à Liévin.

Le projet, décrit dans la fiche de lot, devra notamment consolider l'offre de logements en accession sur le territoire sous des formes groupées (collectif ou intermédiaires particulièrement).

Ce lancement a permis de mettre en avant l'attractivité du territoire en réunissant une quarantaine d'investisseurs locaux et régionaux.

Les opérateurs ont été invités à remettre une offre pour le 13 décembre 2019.

A l'issue de la consultation, 5 candidats ont remis une offre. Chacun des groupements a été convié à un jury, composé à la fois d'élus du territoire, de professionnels de l'habitat, et d'urbanistes reconnus, afin de présenter leur offre. Le jury s'est tenu le 14 janvier 2020.

Sur la base du rapport d'analyse, le groupement composé de KIC Immobilier et de Eiffage Immobilier a été retenu pour la réalisation d'un ensemble immobilier d'environ 5 964 m² SDP réparti sur 4 lots destinés principalement à de l'accession libre ou en PSLA.

Compte-tenu de sa grande qualité, ce projet, porté en co-maîtrise d'ouvrage sur la partie des espaces publics par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et la Ville de Liévin, sera proposé auprès des services de l'État pour obtenir la labellisation EcoQuartier.

Il est à noter qu'une partie du terrain d'assiette du projet (1 330 m² environ) appartient à la ville de Liévin. Cette dernière cédera cette emprise directement au profit du promoteur.

Celui devant être cédé par l'Etablissement Intercommunal (5 370 m² environ), propriété de l'EPF, devra être préalablement acquis par l'établissement intercommunal.

Le prix de cession du foncier est de 91 € H.T./m² de SDP, tous frais (notaire, TVA le cas échéant, ...) à la charge de l'acquéreur, hormis les frais de géomètre supportés par le vendeur.

Un prorata des surfaces en m² SDP sera réalisé afin de répartir les recettes de la cession entre les deux vendeurs (environ 4 018 m² SDP sur l'emprise devant être cédée par la CALL et environ 1 946 m² SDP sur l'emprise communale).

La vente des différents lots ne sera possible qu'en une seule et unique fois au profit du groupement KIC / Eiffage ou toute autre personne morale s'y substituant totalement ou partiellement.

Aussi, il convient d'autoriser la régularisation, au profit dudit promoteur, de la promesse de vente et de ses avenants éventuels, puis de l'acte de cession d'une partie du foncier correspondant, d'une superficie de 5 370 m² environ sous réserve d'arpentage, en vue du dépôt du permis de construire prévisionnellement au 4^{ème} trimestre 2020 et concomitamment au dépôt du Permis d'aménager de l'opération.

Vu l'avis référencé 2020-510V1307 de la Direction Immobilière de l'État en date du 12 novembre 2020,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 03/11/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer, avec le groupement KIC / Eiffage, dont les sièges respectifs sont situés 1 a rue Jean Walter à Lille (59000) et 2 a rue de l'espoir à Lezennes (59260), ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant :

- une promesse réciproque de vente et d'achat et ses éventuels avenants puis l'acte de cession des parcelles référencées section BE n^{os} 155p, 156, 157p, 158p, 160, 435p, 161, 166, 433p, 168, 163, 434p, 162p, 181p, 182 et 436p au cadastre de la ville de Liévin, pour une superficie totale d'environ 5 370 m² avant arpentage,
- l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation du programme immobilier repris ci-avant d'environ 5 964 m² SDP au total dont environ 4 018 m² SDP sur le foncier qui sera cédé par l'Etablissement Intercommunal.

Le prix de vente est fixé à 91 € H.T./m² de SDP.

Tous les frais (notaire, TVA le cas échéant...) seront supportés par l'acquéreur, hormis les frais de géomètre qui seront à la charge du vendeur.

La recette correspondante sera versée au Budget Principal.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **32 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 32

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Justin CLAIRET

Absent(s) excusé(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Maurice VISEUX

B191120_D010

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Association "Emergences 62" Subvention 2020

Dans le cadre de ses compétences conjointes dans les domaines du développement économique et de la politique de la ville, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin contribue à la mise en œuvre de diverses actions en faveur du développement de l'entrepreneuriat dans les secteurs prioritaires des communes inscrites en Politique de la Ville.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a ainsi été sollicitée par l'Association «Emergences 62» d'une demande de participation financière au titre de son fonctionnement 2020 en vue de la poursuite de son action de terrain engagée depuis plusieurs années.

L'Association « Emergences 62 » a pour objet de favoriser l'émergence de projets d'Economie Sociale et Solidaire et d'Insertion par l'économie pour des publics en précarité.

Elle poursuit son projet « Caravane Connectée à Entreprendre » qui a pour objectif d'intervenir dans les quartiers pour favoriser l'esprit d'entreprendre notamment dans les domaines relevant de l'Economie Sociale et Solidaire et offrir aux bénéficiaires un module collectif « Hub Création ».

Afin que l'association poursuive ses actions sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir son activité par l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 5 980 €.

Une convention de subventionnement sera signée en conséquence.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 03/11/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention d'un montant de 5 980 euros à l'association «Emergences 62», sise 14 rue de la République 62000 Dainville afin de soutenir le programme de fonctionnement 2020 tel que décrit ci-dessus.

Autorise le Président, ou l'élu délégué, à signer la convention ci-annexée,

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 5 980 € sont prévus au budget 2020 sur l'imputation suivante : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit ligne 10137.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **32 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 32

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Justin CLAIRET

Absent(s) excusé(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Maurice VISEUX

B191120_D011

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Pas-de-Calais Actif Subvention 2020

Dans le cadre de ses compétences conjointes en matière de développement économique et de politique de la ville, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin contribue à la mise en œuvre de diverses actions destinées à la population issue des secteurs QPV. La CALL a ainsi été sollicitée par Pas-de-Calais Actif d'une demande de participation financière pour la mise en place du dispositif Cap Quartier dans ces quartiers.

L'outil Cap Quartier a pour objectif de permettre aux personnes résidant dans les quartiers de la politique de la ville ou créant dans ces quartiers, d'exprimer leur potentiel entrepreneurial avec des chances crédibles de réussir leur projet. Via l'attribution d'une prime à la création/reprise d'entreprise, ce dispositif vise, en s'adaptant aux profils et capacités des porteurs de projets, à mobiliser les ressources financières nécessaires pour rendre viable leur projet d'entreprise tout en redynamisant d'un point de vue économique les quartiers ciblés.

La prime Cap Quartier a les caractéristiques suivantes :

- Un montant de 2 000 € maximum,
- Le plan de financement du projet devra être inférieur à 100 000 € pour les projets de création (pas de plafond pour les projets de reprise),
- La prime sera couplée obligatoirement à une garantie de Pas-de-Calais Actif (donc à un prêt bancaire).

Il est proposé d'accompagner la mise en place de ce dispositif sur le territoire à hauteur 5 000 €. Une convention de subventionnement sera signée en conséquence.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 03/11/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention d'un montant de 5 000 € au Groupement d'Intérêt Public Pas-de-Calais Actif, sis 23 rue du 11 novembre à Lens (62300) afin de soutenir l'action cap quartier tel que décrit ci-dessus.

Autorise le Président, ou l'élu délégué, à signer la convention ci-annexée.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 5 000 € sont prévus au budget 2020 sur l'imputation suivante : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit ligne 10137

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **32 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 32

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Justin CLAIRET

Absent(s) excusé(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Maurice VISEUX

B191120_D012

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Planning Familial 62 - subvention

L'Association Planning Familial 62 a pour objet de promouvoir des actions en faveur du droit des femmes, de l'égalité femmes/hommes, de l'éducation à la vie affective à tous les âges, à travers des méthodes d'éducation populaire et participatives.

Le bus de l'émancipation est un projet échelonné sur 3 ans qui a pour but la mise en place d'un véhicule qui circulerait sur le territoire de l'ancien bassin minier, permettant d'aborder les thématiques de santé sexuelle et affective. Pour la première année, le projet consiste à créer avec les habitant.e.s les conditions d'accueil afin de faciliter la mise en place du bus proprement parler,

Le projet dans son ensemble vise à :

- Nourrir des dynamiques d'acteur.ice.s sur les territoires locaux (élus.e.s , associations, écoles) autour du projet du PF62 contre les discriminations, pour l'égalité, afin de pouvoir choisir librement sa sexualité,
- Favoriser l'émancipation et l'engagement des habitant.e.s et professionnel.le.s afin d'être autonomes sur les questions de genre et santé sexuelle mais aussi de luttés contre toutes les discriminations dans des lieux isolés,
- Faciliter la transmission des informations sur l'égalité femmes/hommes, les questions de genre, la santé sexuelle et la lutte contre les violences

En l'espèce , le projet «le bus de l'émancipation» a pour objectif de :

- **Aller vers les personnes**, sur le terrain, dans des espaces non dédiés, vers des publics « non captifs » et qui ne seraient pas inscrits d'eux mêmes dans cette démarche,
- **Ecouter**, informer, sensibiliser et orienter si nécessaire les habitant.e.s,
- **Recueillir** la parole et les besoins des personnes afin de la rendre plus visible et audible,
- **Adapter** et créer de nouveaux outils,
- **Former** les personnes du territoire qui le souhaitent.

La mise en place du Bus de l'émancipation s'appuiera sur des collectifs déjà existants.

Un diagnostic sera réalisé à l'aide des adhérent.e.s/bénévoles et partenaires associatifs. Ces derniers aideront l'association à cerner les besoins autour des discriminations pouvant être source de mal-être, des questions de genre et de santé sexuelle sur leur territoire.

Des rencontres entre partenaires associatifs, habitant.e.s élu.s et institutionnel.le.s autour du projet seront organisées afin de définir collectivement des actions pour répondre aux besoins du territoire.

Afin que l'association développe cette opération sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin propose de soutenir l'association par l'octroi d'une subvention affectée au projet d'un montant de 3 750 euros.

Une convention de subventionnement doit être signée en conséquence.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 05/11/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention d'un montant de 3750 euros à l'association le Planning Familial 62 sise 45 rue François Gauthier 62300 LENS afin de soutenir le projet tel que décrit ci-dessus.

Autorise le Président ou l' élu délégué à signer la convention d'objectifs ci-annexée.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 3 750 euros sont prévus au budget 2020 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 10278.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **32 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 32

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Justin CLAIRET

Absent(s) excusé(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Maurice VISEUX

B191120_D013

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Association Pour la Solidarité Active - Le Fil d'Ariane : Subvention 2020

L'Association Pour la Solidarité Active (APSA) – Le Fil d'Ariane a pour objet la prévention des comportements à risque chez les jeunes et la lutte contre les conduites à risque essentiellement le mal-être et les conduites addictives.

L'association offre une écoute, un accueil et une orientation aux jeunes âgés de 12 à 25 ans ainsi qu'à leurs parents ou personnes faisant partie de leur entourage proche. En direction des parents, son travail vise à expliciter les problématiques de l'adolescence et les soutenir dans l'exercice de l'autorité parentale.

Par ailleurs, l'association mène un travail de prévention auprès du « public » jeune par le biais d'actions collectives de sensibilisation et auprès du public des parents.

L'association met également en place des actions spécifiques auprès des jeunes comme : « Samedi c'est permis », « Affirmation de soi-gestion du stress » ou « Les 15-17 ans : vers une prise en charge psychologique ».

L'association accueille les jeunes et leurs entourages, en dehors des locaux du Point Accueil Ecoute Jeunes situé à Lens, sur cinq lieux de permanences : Avion, Mazingarbe, Noyelles-sous-Lens, Lens et Liévin où deux lieux d'écoute ont été mis en place.

La géographie des lieux de permanences permet de répondre à un besoin de proximité pour le plus grand nombre d'utilisateurs.

Structure ancrée dans la réalité des quartiers, l'association s'inscrit dans les démarches locales de prévention et de lutte contre les conduites à risques. Cette démarche s'inscrit dans les politiques publiques déployées par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Afin que l'association poursuive ses actions sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir son activité par l'attribution d'une subvention de fonctionnement 2020 de 45 000 euros.

Une convention de subventionnement sera signée en conséquence.

Pour rappel, le montant de la subvention attribuée au titre de l'année 2019 s'est élevé à 45 000 euros.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 05/11/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention de 45 000 euros à l'Association Pour la Solidarité Active – Le Fil d'Ariane, sise 4 rue de l'Église BP115 62300 LENS afin de soutenir le programme de fonctionnement 2020 tel que décrit ci-dessus.

Autorise le Président ou l' élu délégué à signer la convention d'objectifs ci-annexée.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 45 000 euros sont prévus au budget 2020 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 351.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **32 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 32

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Justin CLAIRET

Absent(s) excusé(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Maurice VISEUX

B191120_D014

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Association "SOLidarité Femmes Accueil" (SOLFA) : Subvention 2020

L'association « SOLidarité Femmes Accueil » a pour objet via son pôle « Violences faites aux femmes » de lutter contre les violences conjugales et d'œuvrer à la reconnaissance du droit des femmes, ainsi qu'à la prévention des comportements sexistes et ce dès l'enfance.

L'association a pour mission l'accueil, l'orientation et l'hébergement des femmes victimes de violences conjugales. L'accompagnement des victimes se fait sur tous lieux en fonction des démarches à effectuer et notamment sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. De même, l'association mène des actions de sensibilisation et de formation des professionnels du secteur.

Structure ancrée dans la réalité des quartiers, l'association s'inscrit dans les démarches locales de prévention et de lutte contre les violences conjugales que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite accompagner.

Afin que l'association poursuive ses actions sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir son activité par l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2020 de 3 500 euros.

Une convention de subventionnement sera signée en conséquence.

Pour rappel, le montant de la subvention attribuée au titre de l'année 2019 s'élevait à 3 500 euros.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 05/11/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention d'un montant de 3 500 euros à l'association « SOLidarité Femmes Accueil », sise 67 rue des Postes 59000 LILLE afin de soutenir son programme de fonctionnement 2020 tel que décrit ci-dessus.

Autorise le Président ou l'élu délégué à signer la convention d'objectifs ci-annexée.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 3 500 euros sont prévus au budget 2020 sur l'imputation : Budget 01/Fonctionnement/Ligne de crédit 3829.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **32 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 32

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Justin CLAIRET

Absent(s) excusé(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Maurice VISEUX

B191120_D015

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Association "Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles" (CIDFF) - Subvention 2020

L'association « Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles » assure une mission d'intérêt général confiée par l'État visant à favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes et de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. L'association assure des permanences juridiques et a mis en place en 2016 des permanences de soutien psychologique notamment en direction des victimes de violences conjugales et intrafamiliales et a créé des groupes de parole.

Par ailleurs, l'association assure des permanences juridiques au sein de la Maison de Justice et du Droit de Lens, de la PARENTELE, du Point d'Accès au Droit d'Avion et au sein des commissariats de Lens, Avion et Liévin. Depuis 2016, la structure a mis en place des permanences de soutien psychologique notamment au Centre Social DUMAS à Lens et a créé des groupes de parole à destination des victimes de violences conjugales et intrafamiliales. Depuis 2017, l'association a été labellisée « Service D'Aide aux Victimes Spécialisé » (SAVS).

Structure ancrée dans la réalité des quartiers, l'association s'inscrit dans les démarches locales de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes. Cette démarche s'inscrit dans les politiques publiques déployées par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Afin que l'association poursuive ses actions sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir son activité par l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2020 de 3 500 euros. Une convention de subventionnement sera signée en conséquence. Pour rappel, le montant de la subvention attribuée au titre de l'année 2019 s'est élevé à 3 500 euros.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 05/11/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention d'un montant de 3 500 euros à l'association « Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles », sise Maison des Services Marie-Thérèse LENOIR 1 rue Charles PEGUY 62000 ARRAS afin de soutenir le programme de fonctionnement 2020 tel que décrit ci-dessus.

Autorise le Président ou l'élu délégué à signer la convention d'objectifs ci-annexée.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 3 500 euros sont prévus au budget 2020 sur l'imputation : Budget 01/Fonctionnement/Ligne de crédit 3829.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **32 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 32

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Justin CLAIRET

Absent(s) excusé(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Maurice VISEUX

B191120_D016

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Comité Départemental de Randonnée Pédestre : Soutien financier

Par décision du 28 août 2020, la Communauté d'Agglomération a renouvelé pour 3 ans (2020-2022) son adhésion au Comité Départemental de Randonnée Pédestre.

Le Comité Départemental de Randonnée Pédestre est le représentant de la Fédération Française de Randonnée Pédestre dans le Département. Il regroupe les associations de randonneurs pédestres de ce même territoire et les représente auprès des autorités locales.

Il a pour objectif de développer la randonnée pédestre, tant pour sa pratique sportive que pour la découverte et la sauvegarde de l'environnement, le tourisme et les loisirs.

Il est habilité par la Fédération Française de Randonnée Pédestre à mettre en œuvre et à faire respecter les marques de balisage de GR® et GRP® que la Fédération a déposées à l'Institut National de la Propriété Industrielle. Il dispose grâce à ses stages d'un réseau de baliseurs expérimentés, formés et respectueux de la charte officielle du balisage et de la signalisation.

La randonnée pédestre est le sport de nature préféré des Français, c'est un vecteur important d'amélioration de la condition physique et de découvertes touristiques, il importe donc d'offrir des circuits de qualité. Pour ce faire, le Comité Départemental de Randonnée Pédestre a établi un état des lieux précis de chacun des itinéraires de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin listant les interventions nécessaires en termes de balisage et de travaux à réaliser pour pouvoir obtenir le label FFR®, gage de qualité auprès des pratiquants et dans les ouvrages de promotion des circuits.

Le Comité Départemental de Randonnée Pédestre procède à la remise en état des 14 sentiers de randonnée pédestre (140km). Pour ce faire, il remplace les poteaux (pieux et mini pieux) lorsque c'est nécessaire, ajoute la quantité de flèches autant que de besoin, édite et pose les autocollants de signalétique lorsque le fléchage l'exige avant le 31 décembre 2022. Dès que le balisage d'un sentier est remis en état, le CDRP procède à sa labellisation.

Dès la labellisation du circuit, le CDRP s'engage à en faire la promotion auprès des associations de randonnées et au travers des outils de communication. La labellisation est donnée pour cinq ans à compter de la date de réception, par la collectivité, du nouvel état des lieux indiquant le travail effectué par le CDRP sur chaque circuit.

Afin de permettre au CDRP de remettre en état les 14 itinéraires de randonnée pédestre de la Communauté d'Agglomération dans les conditions ci-dessus exposées, il est proposé de lui verser une subvention de 40 000 € répartie sur les trois années de son adhésion soit 10 000 € en 2020, 15 000 € en 2021 et 2022.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 05/11/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention de 40 000 € répartie sur 3 ans au comité départemental de randonnée pédestre, avec un premier versement de 10 000 € en 2020.

Autorise le Président à signer les actes y afférents.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 10 000 € sont prévus au budget 2020 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 11344.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **32 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 32

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Justin CLAIRET

Absent(s) excusé(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Maurice VISEUX

B191120_D017

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Renouvellement de la convention CLEA 2021-2024

Le Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) est piloté par la CALL en partenariat étroit avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et l'Éducation nationale depuis 2018.

Au cours des années scolaires 2018-19, 2019-20, 2020-21, le dispositif a développé trois résidences d'artistes sur le territoire de l'agglomération de Lens-Liévin.

Depuis 2018, ces résidences ont touché plus de 4 000 personnes dont 2 200 élèves de la maternelle au post-bac. Quinze artistes ou collectifs d'artistes ont rencontré 150 partenaires et participé à plus de 70 projets.

Ces résidences-mission à l'attention des jeunes de moins de 25 ans ont contribué à l'éveil artistique et au développement du sens critique du jeune public, en temps et hors temps scolaire.

Le choix d'ouvrir ces résidences à des artistes de toutes disciplines artistiques permet d'opérer des passerelles larges et multiples à l'échelle communale et intercommunale, de tisser du lien avec différentes structures (musées, cinémas, médiathèques, centres culturels, festivals,...) et de faire se rencontrer des publics divers (public des centres sociaux, associations culturelles et sportives, patients de structures médicales ou paramédicales, etc).

Pour poursuivre cette dynamique culturelle, il est proposé d'engager une réflexion portant sur l'élaboration de la nouvelle feuille de route de ce partenariat passé entre la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, la Direction Régionale des Affaires Culturelles Hauts-de-France et l'Éducation nationale.

Le dispositif pourra être reconduit sur les 3 années scolaires à venir (de septembre 2021 à juin 2024) avec le lancement de l'appel à candidature des artistes au cours du dernier trimestre 2020.

A l'appui du bilan convaincant du premier CLEA, il est convenu d'asseoir l'ancrage territorial du dispositif, d'étendre et renforcer les partenariats d'ores et déjà engagé notamment avec les équipements et associations culturels et socio-culturels du territoire, poursuivre le travail autour des champs artistiques croisés (ex. lien avec le Contrat Territoire Lecture, dispositif image...).

Le coût annuel de la résidence-mission CLEA pour laquelle la DRAC accorde un soutien financier est de 205 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 05/11/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à :

- signer les pièces afférentes au déploiement d'un contrat local d'éducation artistique sur le territoire de la CALL pour les années 2021/2022, 2022/2023, 2023/2024 permettant l'accueil des artistes en résidence assorti de la signature des contrats d'hébergement, défraiements et contrats de travail des artistes et contrats de cession artistiques.

Précise que les crédits nécessaires de 75 000€, permettant de couvrir le montant de la saison 2021/2022 sont proposés au vote du budget 2021 sur l'imputation : Budget Général / Fonctionnement/Lignes de crédit 8662

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est réuni dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **32 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 32

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Justin CLAIRET

Absent(s) excusé(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Maurice VISEUX

B191120_D018

RESSOURCES ET MOYENS

Accords-cadres pour les prestations de salage, déneigement et nettoyage du patrimoine routier et accords-cadres d'entretien de l'éclairage public, des feux tricolores et de travaux de rénovation sur le patrimoine Communautaire - Autorisation de signature

Dans le cadre de la maintenance de son patrimoine, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin est amenée à saler, déneiger, balayer et nettoyer ses voiries. Ces prestations permettent d'assurer la sécurité des usagers et de renforcer l'image et l'attractivité des parcs d'activités.

La Communauté d'agglomération procède, en outre, à diverses interventions de réparation, remplacement de lampes et maintenance curative des installations d'éclairage public et de signalisation par feux tricolores.

Ces prestations ont fait l'objet de deux consultations, lesquelles ont pris la forme d'une procédure d'appels d'offres ouverts, conformément aux articles R.2124-2 alinéa 1^{er} et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique :

1. Accord-cadre à bons de commande pour les prestations de salage, déneigement et nettoyage du patrimoine routier ; cet accord-cadre a été alloté comme suit :

Lot 1 : Service hivernal de salage, déneigement des voiries,

Lot 2 : Service de balayage, de nettoyage, de dérasement et de délignement des accotements, de désherbage mécanisé ou manuel des voiries

2. Accord-cadre d'entretien de l'éclairage public, des feux tricolores et de travaux de rénovation sur le patrimoine Communautaire ; cet accord-cadre a été alloté comme suit :

Lot 1 : Accord-cadre à bons de commande pour des travaux d'un montant inférieur ou égal à 150 000 euros H.T.

Lot 2 : Accord-cadre à marchés subséquents pour les travaux d'un montant supérieur à 150 000 euros H.T.

Ces accords-cadres sont passés pour une période allant au plus tôt du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021. Ils sont reconductibles tacitement 3 fois, pour une période de 1 an. Soit une durée maximale de 4 ans. Les montants annuels minimum et maximum de commande sont repris dans le tableau annexé.

La Commission d'Appel d'Offres, après s'être réunie le 4 novembre 2020, a désigné les attributaires des marchés.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 09/11/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou l'élu délégué, à signer les marchés susmentionnés, avec les entreprises selon le tableau ci-annexé et ceci conformément à la décision de la Commission d'appel d'offres.

Précise que les crédits de paiements nécessaires seront proposés aux différents budgets afférents à chaque dépense.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

ANNEXE DE LA DELIBERATION N° 18 DU BUREAU EN DATE DU 19 NOVEMBRE 2020

Envoyé en préfecture le 26/11/2020

Reçu en préfecture le 26/11/2020

Affiché le 26/11/2020

ID : 062-246200364-20201119-B191120_D018-DE

SLO

	Procédure	Date d'attribution par la CAO	Intitulé du marché	Lot	Montant minimum annuel	Montant maximum annuel	Attributaire	Montant en € HT
	AOO	4/11/20	Affaire 20S097 Accord-cadre à bons de commande pour les prestations de salage, déneigement et nettoyage du patrimoine routier	1 Service hivernal de salage, déneigement des voiries, Pistes cyclables et piétonniers	0 €HT	300 000 €HT	SOTRAVEER	83 146,75
	AOO	4/11/20	Affaire 20S097 Accord-cadre à bons de commande pour les prestations de salage, déneigement et nettoyage du patrimoine routier	2 Service de balayage, de nettoyage, de dérasement et de délignement des accotements, De désherbage mécanisé ou manuel des voiries	0 €HT	400 000 €HT	SOTRAVEER	93 667,50
	AOO	4/11/20	Affaire 20S098 Marché d'entretien de l'éclairage public, des feux tricolores et de travaux de rénovation sur le patrimoine Communautaire	1 Accord cadre à bons de commande pour l'entretien de l'éclairage et des feux tricolores du patrimoine Communautaire inférieurs ou égaux à 150 000 €H.T.	0 €HT	800 000 €HT	SANTERNE/CITEOS	275 55,96
	AOO	4/11/20	Affaire 20S098 Marché d'entretien de l'éclairage public, des feux tricolores et de travaux de rénovation sur le patrimoine Communautaire	2 Accord cadre à marchés subséquents pour les travaux de rénovation de l'éclairage supérieurs à 150 000 €H.T.	0 €HT	500 000 €HT	SANTERNE/CITEOS SATELEC BOUYGUES énergie et services	121 742,96 133 368,60 143 039,30



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **32 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 32

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Justin CLAIRET

Absent(s) excusé(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Maurice VISEUX

B191120_D019

RESSOURCES ET MOYENS

Autorisation de signature du marché Affaire 20S046 - Fourniture d'équipements de pré-collecte et de systèmes de contrôle d'accès

Afin de renouveler le marché de fourniture d'équipements de pré-collecte et de systèmes de contrôle d'accès, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) a mis en œuvre une procédure d'appel d'offres référencée 20S046.

Cette procédure a été allotie comme suit :

- Lot 1 – Fourniture de bacs roulants pour les collectes des Ordures Ménagères, ainsi que des Emballages Ménagers,
- Lot 2 – Fourniture de sacs plastiques jaune et bordeaux pour la collecte des secteurs centres villes,
- Lot 3 – Fourniture de bornes aériennes,
- Lot 4 – Fourniture de bornes semi-enterrées,
- Lot 5 – Fourniture de bornes enterrées,
- Lot 6 – Fourniture de systèmes de contrôle d'accès,
- Lot 7 – Fourniture de sacs de pré-collecte et de corbeilles,
- Lot 8 – Fourniture de bacs alimentaires et de couvercles gerbable Euronorm.

La Commission d'Appel d'Offres du 2 septembre 2020 a désigné les attributaires des 6 premiers lots. Concernant les lots 7 et 8, aucune offre n'a été remise. Ces deux lots ont été relancés en procédure négociée sans publicité et sans mise en concurrence dans le respect des dispositions du Code de la commande publique.

La Commission d'Appel d'Offre du 4 novembre 2020 a désigné l'attributaire du lot 7. Concernant le lot 8, en raison d'un dossier incomplet, il a été déclaré infructueux..

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 09/11/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer les marchés issus des lots 1 à 6 avec les entreprises attributaires telles que désignées par la Commission d'Appel d'Offres du 2 septembre 2020 et reprises dans le tableau ci-annexé.

Autorise le Président à signer le marché issu du lot 7 avec TERRA VERDE SAS telle que désignée par la Commission d'Appel d'Offres du 4 novembre 2020 et reprises dans le tableau ci-annexé

Précise que les crédits nécessaires pour le lot 1, d'un montant de 174 887,50 € HT sont proposés au vote du budget primitif 2021 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 10 318.

Précise que les crédits nécessaires pour le lot 2, d'un montant de 64 190,00 € HT sont proposés au vote du budget primitif 2021 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 10 150.

Précise que les crédits nécessaires pour le lot 3, d'un montant de 53 880,00 € HT seront proposés au vote du budget supplémentaire sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 8 859.

Précise que les crédits nécessaires pour le lot 4, d'un montant de 55 549,00 € HT seront proposés au vote du budget supplémentaire sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit à créer.

Précise que les crédits nécessaires pour le lot 5, d'un montant de 361 581,00 € HT sont proposés au vote du budget primitif 2021 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 11 319.

Précise que les crédits nécessaires pour le lot 6, d'un montant de 60 540,00 € HT seront proposés au vote du budget supplémentaire sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit à créer.

Précise que les crédits nécessaires pour le lot 7 d'un montant de 5 700,00 € HT sont proposés au vote du budget primitif 2021 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 182.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Annexe à la délibération n° 19 en date du 19 novembre 2020

Date de la délibération autorisant le lancement du marché	Procédure	Date d'attribution pour la CAO	Intitulé du marché	Lot	Attributaire	Montant en € HT
	AOO	02/09/20	Affaire n°20S046 : Fourniture d'équipements de pré-collecte et de systèmes de contrôle d'accès	1	SSI SCHAEFER	699 555,00
				2	PTL	256 760,00
				3	UTPM ENVIRONNEMENT	215 520,00
				4	SULO France	222 169,00
				5	SULO France	1 348 324,00
				6	BH TECHNOLOGIES	772 413,60
	Procédure négociée sans publicité et sans mise en concurrence	04/11/20		7	TERRA VERDE SAS	13 570,00
				8	Lot infructueux	



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **32 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 32

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Justin CLAIRET

Absent(s) excusé(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Maurice VISEUX

B191120_D020

RESSOURCES ET MOYENS

Autorisation de signature de marché - Marché d'entretien, de réparations et travaux d'aménagements du patrimoine bâti

Le Président informe que dans le cadre de la maintenance de son patrimoine, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est amenée à aménager, entretenir et réparer ses bâtiments.

Ces prestations ont fait l'objet d'une consultation, laquelle a pris la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles R.2124-2 alinéa 1^{er} et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique :

Accord-cadre d'entretien, de réparations et travaux d'aménagements du patrimoine bâti ; cet accord-cadre a été alloté comme suit :

Lot 1 Accord-cadre à bons de commande pour l'entretien, la réparation et les petits aménagements de gros-œuvre, inférieurs ou égaux à 70 000 € H.T.

Lot 2 Accord-cadre à marchés subséquents pour les travaux de gros-œuvre supérieurs à 70 000 € H.T.

Lot 3 Accord-cadre à bons de commande pour l'entretien, la réparation et les petits aménagements de couverture-bardage, inférieurs ou égaux à 70 000 € H.T.

Lot 4 Accord-cadre à marchés subséquents pour les travaux de couverture bardage supérieurs à 70 000 € H.T.

Lot 5 Accord-cadre à bons de commande pour l'entretien, la réparation et les petits aménagements d'électricité, inférieurs ou égaux à 70 000 € H.T.

Lot 6 Accord-cadre à marchés subséquents pour les travaux d'électricité supérieurs à 70 000 € H.T.

Lot 7 Accord-cadre à bons de commande pour l'entretien, la réparation et les petits aménagements de menuiseries bois et PVC, inférieurs ou égaux à 70 000 € H.T.

Lot 8 Accord-cadre à marchés subséquents pour les travaux de menuiseries bois et PVC supérieurs à 70 000 € H.T.

Lot 9 Accord-cadre à bons de commande pour l'entretien, la réparation et les petits aménagements de menuiseries métalliques, inférieurs ou égaux à 70 000 € H.T.

Lot 10 Accord-cadre à marchés subséquents pour les travaux de menuiseries métalliques supérieurs à 70 000 € H.T.

Lot 11 Accord-cadre à bons de commande pour l'entretien, la réparation et les petits aménagements de plomberie sanitaires chauffage, inférieurs ou égaux à 70 000 € H.T.

Lot 12 Accord-cadre à marchés subséquents pour les travaux de plomberie sanitaires chauffage supérieurs à 70 000 € H.T.

Lot 13 Accord-cadre à bons de commande pour l'entretien, la réparation et les petits aménagements de peinture revêtements collés, inférieurs ou égaux à 70 000 € H.T.

Lot 14 Accord-cadre à marchés subséquents pour les travaux de peinture revêtements collés supérieurs à 70 000 € H.T.

Lot 15 Accord-cadre à bons de commande pour l'entretien, la réparation et les petits aménagements d'étanchéité, inférieurs ou égaux à 70 000 € H.T.

Lot 16 Accord-cadre à marchés subséquents pour les travaux d'étanchéité supérieurs à 70 000 € H.T.

Ces accords-cadres sont passés pour une période allant au plus tôt du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021. Ils sont reconductibles tacitement 3 fois, pour une période de 1 an. Soit une durée maximale de 4 ans. Les montants annuels minimum et maximum de commandes ainsi que les estimations sont repris dans le tableau annexé.

L'avis de la commission d'appel d'offres s'est recueillie pour l'attribution de ce marché.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 09/11/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou l'élu délégué, à signer le marché susmentionné, avec les entreprises, selon les décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres.

Précise que les crédits de paiements nécessaires seront proposés sur les différents budgets afférents à chaque dépense.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

ANNEXE DE LA DELIBERATION N°20 DU BUREAU EN DATE DU 19/11/2020

ND : 062-246200364-20201119-B191120_D020-DE

Procédure	Intitulé du marché	Lot	Minimum annuel en €HT	Maximum annuel En €HT	Estimation en € HT
AOO	Affaire 20S099 Lot 1 Accord cadre à bons de commande pour l'entretien, la réparation et les petits aménagements de Gros œuvre, inférieurs ou égaux à 70 000 euros H.T.	1		400000	195414
AOO	Affaire 20S099 Lot 2 Accord cadre à marchés subséquents pour les travaux de gros œuvre supérieurs à 70 000 euros H.T.	2		400000	70180
AOO	Affaire 20S099 Lot 3 Accord cadre à bons de commande pour l'entretien, la réparation et les petits aménagements de couverture-bardage, inférieurs ou égaux à 70 000 euros H.T.	3		400000	247732
AOO	Affaire 20S099 Lot 4 Accord cadre à marchés subséquents pour les travaux de couverture bardage supérieurs à 70 000 euros H.T.	4		400000	76470
AOO	Affaire 20S099 Lot 5 Accord cadre à bons de commande pour l'entretien, la réparation et les petits aménagements d'électricité, inférieurs ou égaux à 70 000 euros H.T.	5		400000	234817
AOO	Affaire 20S099 Lot 6 Accord cadre à marchés subséquents pour les travaux d'électricité supérieurs à 70 000 euros H.T.	6		400000	70620
AOO	Affaire 20S099 Lot 7 Accord cadre à bons de commande pour l'entretien, la réparation et les petits aménagements de menuiseries bois et PVC, inférieurs ou égaux à 70 000 euros H.T.	7		400000	157420
AOO	Affaire 20S099 Lot 8 Accord cadre à marchés subséquents pour les travaux de menuiseries bois et PVC supérieurs à 70 000 euros H.T.	8		400000	71895
AOO	Affaire 20S099 Lot 9 Accord cadre à bons de commande pour l'entretien, la réparation et les petits aménagements de menuiseries métalliques, inférieurs ou égaux à 70 000 euros H.T.	9		400000	125897
AOO	Affaire 20S099 Lot 10 Accord cadre à marchés subséquents pour les travaux de menuiseries métalliques supérieurs à 70 000 € H.T.	10		400000	70170
AOO	Affaire 20S099 Lot 11 Accord cadre à bons de commande pour l'entretien, la réparation et les petits aménagements de plomberie sanitaires chauffage, inférieurs ou égaux à 70 000 € H.T.	11		400000	173100

Envoyé en préfecture le 26/11/2020

Reçu en préfecture le 26/11/2020

Affiché le 26/11/2020

SLO

ID : 062-246200364-20201119-B191120_D020-DE

Procédure	Intitulé du marché	Lot	Minimum annuel en €HT	Maximum annuel En €HT	Estimation en € HT
AOO	Affaire 20S099 Lot 12 Accord cadre à marchés subséquents pour les travaux de plomberie sanitaires chauffage supérieurs à 70 000 € H.T.	12		400000	70390
AOO	Affaire 20S099 Lot 13 Accord cadre à bons de commande pour l'entretien, la réparation et les petits aménagements de peinture revêtements collés, inférieurs ou égaux à 70 000 € H.T.	13		400000	96845
AOO	Affaire 20S099 Lot 14 Accord cadre à marchés subséquents pour les travaux de peinture revêtements collés supérieurs à 70 000 € H.T.	14		400000	71280
AOO	Affaire 20S099 Lot 15 Accord cadre à bons de commande pour l'entretien, la réparation et les petits aménagements d'étanchéité, inférieurs ou égaux à 70 000 € H.T.	15		400000	220009
AOO	Affaire 20S099 Lot 16 Accord cadre à marchés subséquents pour les travaux d'étanchéité supérieurs à 70 000 € H.T.	16		400000	71034



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **32 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 32

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Justin CLAIRET

Absent(s) excusé(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Maurice VISEUX

B191120_D021

RESSOURCES ET MOYENS

Autorisation de signature de marchés accord-cadre de prestations de travaux pour la valorisation du patrimoine communautaire non bâti

Dans le cadre de la commercialisation et de la valorisation de parcelles communautaires non bâties, il y a lieu d'entreprendre des prestations de dépollution de sol, sécurisation éventuelles de cibles pyrotechniques, de terrassement, de modelés de terrains, de nettoyage de terrains.

L'actuel marché arrivant à son terme le 31 décembre 2020, il s'avère nécessaire de le relancer.

La consultation sera passée en procédure adaptée simple en application de l'article R.2123-1-1° du Code de la commande publique et sera allotie sous la forme suivante :

Lot 1 : Accord-cadre à bons de commande, multi-attributaires, en application des articles R.2162-2 alinéa 2, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique, sans minimum et avec un maximum annuel fixé à 500 000,00 € H.T.

Ce lot intéresse les travaux d'un montant inférieur ou égal à 150 000,00 euros H.T.

L'estimation prévisionnelle de ce lot est de 210 000,00 € HT par an.

Lot 2 : Accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaires, en application des articles R.2162-1 à R.2162-12 du Code de la commande publique, sans minimum et avec un maximum annuel fixé à 700 000 € H.T.

Ce lot intéresse les travaux d'un montant supérieur à 150 000,00 euros H.T.

L'estimation prévisionnelle de ce lot est de 350 000,00 € HT par an.

La durée de ces accords-cadres sera de 1 an renouvelable tacitement 3 fois un an, soit 4 ans maximum.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 09/11/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autoriser le Président à signer les marchés et les pièces afférentes, après avis de la Commission d'Appel d'offres, avec les entreprises concernées.

Les dépenses seront imputées sur les différents budgets afférents à chaque dépense où les crédits nécessaires seront ouverts.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **32 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 32

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Justin CLAIRET

Absent(s) excusé(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Maurice VISEUX

B191120_D022

RESSOURCES ET MOYENS

Autorisation de signature des accords-cadres portant sur les travaux courants d'assainissement et d'eau potable

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin a mis en œuvre deux procédures d'appel d'offres afin de répondre à ses besoins en matière de travaux d'assainissement et d'eau potable pour la période 2021-2024 :

1) Affaire n°20C003 : Travaux d'assainissement sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (2 lots) :

- Lot n°1 – Accord-cadre à bons de commande pour des travaux d'un montant inférieur ou égal à 200 000 € HT,
- Lot n°2 – Accord-cadre à marchés subséquents pour des travaux d'un montant supérieur à 200 000 € HT.

Ces accords-cadres sont conclus pour une durée de 1 an, reconductible 3 fois 1 an, et pour un montant prévisionnel de 4 600 000 € TTC.

2) Affaire n°20C004 : Travaux d'eau potable sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (2 lots) :

- Lot n°1 – Accord-cadre à bons de commande pour des travaux d'un montant inférieur ou égal à 100 000 € HT,
- Lot n°2 – Accord-cadre à marchés subséquents pour des travaux d'un montant supérieur à 100 000 € HT,

Ces accords-cadres sont conclus pour une durée de 1 an, reconductible 3 fois 1 an, et pour un montant prévisionnel de 3 800 000 € TTC.

La Commission d'appel d'offres, après s'être réunie le mercredi 4 novembre 2020, a désigné les attributaires des accords-cadres tels que repris dans le tableau ci-annexé.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 09/11/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou l'élu délégué à signer les accords-cadres avec les attributaires désignés par la Commission d'appel d'offres et repris dans le tableau ci-annexé.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant maximum de 2 100 000 € TTC par an seront proposés au vote du budget primitif comme suit :

- Budget 02/Investissement/ ligne de crédit 6747 : maximum 1 150 000 € TTC par an,
- Budget 04/Investissement/ ligne de crédit 4659 : maximum 950 000 € TTC par an.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 22 DU BUREAU EN DATE DU 19 NOVEMBRE

Date de la délibération autorisant le lancement du marché	Procédure	Date d'attribution par la C.A.O.	Intitulé du marché	Lot	Attributaires de l'accord cadre
	A.O.O.	04/11/2020	<u>Affaire n°20C003 :</u> Travaux d'assainissement sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. Accord cadre à bons de commande travaux inférieurs ou égaux à 100.000 € HT Accord cadre à marchés subséquents travaux supérieurs à 100.000 € HT	1 2	1.Sogéa Nord Hydraulique – ZA Les Filatiers-Chemin de Villers-62223 Anzin St Aubin. 2.Groupement Ehtp Zone Artoipôle 1 – 145 allée d'Allemagne – 62060 Arras-Réhacana Avenue du Pagnot – BP51 ST Medard en Jalles -Broutin - ZI La Motte du Bois –62440 Harnes. 3. Sade – rue du premier mai prolongée – 62430 Sallaumines. 1.Sogéa Nord Hydraulique – ZA Les Filatiers-Chemin de Villers-62223 Anzin St Aubin. 2. Sade - rue du premier mai prolongée – 62430 Sallaumines. 3. Groupement Ehtp Zone Artoipôle 1 – 145 allée d'Allemagne – 62060 Arras-Réhacana Avenue du Pagnot – BP51 ST Medard en Jalles -Broutin ZI La Motte du Bois – 62440 Harnes.

	A.O.O.	04/11/2020	<u>Affaire n°20C004 :</u> Travaux d'eau potable sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. Accord cadre à bons de commande travaux inférieurs ou égaux à 100.000 € HT Accord cadre à marchés subséquents travaux supérieurs à 100.000 € HT	1 2	1.Véolia Eau Parc d'Activités « Les Moulins » 3 rue Saint Louis – 62300 LENS 2. Balestra TP – 124 rue de la poste – 62810 Avesnes le Comte 3. Sogéa Nord Hydraulique – ZA Les Filatiers- Chemin de Villers-62223 Anzin St Aubin. 1.Sade - rue du premier mai prolongée – 62430 Sallaumines. 2. Balestra TP – 124 rue de la poste – 62810 Avesnes le Comte 3.Groupement Ehtp - Zone Artoipôle 1 – 145 allée d'Allemagne – 62060 Arras- / Broutin - ZI La Motte du Bois –62440 Harnes.
--	--------	------------	--	-------------------	---



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **32 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 32

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Justin CLAIRET

Absent(s) excusé(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Maurice VISEUX

B191120_D023

RESSOURCES ET MOYENS

Restructuration du poste de refoulement HOCHÉ à Loos en Gohelle - Travaux d'assainissement Autorisation de signer les marchés à venir.

L'étude diagnostic réalisée par le bureau d'études SETEGUE sur l'ensemble du territoire de la commune de Loos en Gohelle a conclu à la nécessité d'une restructuration du poste de refoulement Hoche. En effet, en cas de saturation des pompes, les effluents se déversent vers un bassin de rétention non étanche de capacité proche de 4000 m³. Ce fonctionnement est à l'origine d'importants rejets d'eaux polluées au milieu naturel à proximité du périmètre éloigné du captage d'eau potable d'Hulluch. La Communauté d'Agglomération de Lens Liévin, en tant que gestionnaire de réseaux d'assainissement, a confié au bureau d'études ELCIMAI la maîtrise d'œuvre du projet en 2018.

Les objectifs fixés par la maîtrise d'ouvrage au maître d'œuvre étaient de :

- Capturer 100% des effluents eaux usées pour les diriger vers la station d'épuration, jusqu'à une pluie d'occurrence annuelle ;
- Ne pas rejeter directement des eaux usées jusqu'à une pluie d'occurrence décennale ;
- Réaliser un prétraitement des effluents pluviaux ;
- Limiter les débordements des ouvrages de stockage sur les terrains adjacents ;
- Participer activement à la qualité de la ressource en eau (forage d'Hulluch).

Cette opération de restructuration consiste à réaliser un ouvrage profond étanche (type parois moulées) de 7 100 m³ pour y stocker les eaux du réseau unitaire et les renvoyer par pompage à la station d'épuration de Loison-sous-Lens. L'ouvrage sera de type circulaire de 27 m de diamètre et de 15 m de profondeur.

Compte-tenu des contraintes géotechniques avec la présence de la nappe à faible profondeur (entre 6 et 12 m par rapport au terrain naturel), l'ouvrage sera réalisé en paroi moulée. Pour s'affranchir des intrusions d'eau, il est prévu la réalisation d'un bouchon injecté. Néanmoins, le planning de l'opération a été calé en période de nappe basse pour essayer de s'affranchir de sa réalisation (économie sur la réalisation du projet).

Au-delà de la fréquence de pluie annuelle et ses 7 100 m³ de stockage, les eaux seront renvoyées vers un bassin d'infiltration planté de plus de 6 100 m³ pour y stocker une pluie d'occurrence décennale. Avec ce projet, la capacité totale de stockage passera de 3 700 m³ à 13 200 m³. Ce dossier a reçu un avis favorable de la part de l'hydrogéologue agréé et des services de l'État le 16 janvier 2020.

La consultation est passée par appel d'offres ouvert en application des articles L2124-1, R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique. Cette consultation est allotie comme suit :

- Lot n°1 – Génie civil, équipements électriques et hydrauliques ;
- Lot n°2 – VRD et aménagement paysager.

Le lot n°1 donnera lieu à un marché à tranches conformément aux articles R2113-4 à R2113-6 du Code de la commande publique pour un montant estimatif de 6 100 000 € HT. Il comportera une tranche ferme et deux tranches optionnelles :

- La tranche ferme porte sur les prestations de Génie Civil pour un délai d'exécution de 16 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux ;

- La tranche optionnelle n°1 porte sur la réalisation d'un bouchon injecté pour un délai d'exécution de 3 mois à compter de l'OS d'affermissement de la tranche optionnelle n°1 ;
- La tranche optionnelle n°2 porte sur le traitement complémentaire H2S pour un délai d'exécution de 1 mois à compter de l'OS d'affermissement de la tranche optionnelle n°2.

Le lot n°2 donnera lieu à un marché ordinaire pour un délai d'exécution de 4 mois à compter de l'envoi de l'ordre de service de démarrage des travaux. Le montant estimatif de la maîtrise d'œuvre est de 800 000 € HT.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 09/11/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou l'élu délégué à signer les marchés avec les attributaires, conformément à la décision rendue par la Commission d'appel d'offres.

Précise que les crédits de paiement pluriannuels d'un montant de 8 299 999,65 € TTC sont prévus au budget 2020 sur l'imputation : Budget 02/Programme MGOP-ASS/Opération 16D08829/Ligne de crédit 4563.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **32 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 32

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Justin CLAIRET

Absent(s) excusé(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Maurice VISEUX

B191120_D024

RESSOURCES ET MOYENS

Chaîne des Parcs Aménagement du Parc Souchez Aval Avenant n°2 à la convention de groupement de commande

En 2015, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, la Communauté d'agglomération Hénin-Carvin et les communes de Courrières, Harnes, Fouquières-Lès-Lens, Loison-sous-Lens et Noyelles-sous-Lens ont décidé la création d'un groupement de commande pour l'aménagement du Parc Souchez Aval, désormais appelé « Parc des Berges de la Souchez ».

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin a accepté d'assurer la coordination de ce groupement.

Par ailleurs, il a été décidé que les agglomérations participent à égale proportion des communes pour la prise en charge des coûts inhérents à la réalisation de ce projet, déduction faite des subventions obtenus.

Pour mémoire ce projet est financé également par le Fonds européen de développement régional (FEDER) et au titre de la Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires (PRADET).

Pour mémoire le principe retenu entre les membres du groupement pour la facturation des travaux consiste à ce que la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin procède aux paiements directs des entreprises, réceptionne l'intégralité des subventions en fonction de l'avancement des travaux et refacture aux communes et à la Communauté d'agglomération Hénin-Carvin en fonction des travaux réalisés, en déduction des subventions et des participations intercommunales.

Sachant qu'aucun appel de fonds n'a été sollicité jusqu'à présent par la CALL auprès des membres du groupement, l'avenant n°2 permettra de procéder à un premier appel de fonds dont les modalités sont précisées dans l'avenant n°2 correspondant, conformément à une nouvelle clef de répartition définie en fonction de la réalité des travaux par commune à la date du 31 août 2020.

Aussi, dans son rôle de coordinateur du groupement de commande, la CALL a avancé des dépenses pour le compte du groupement (études de sols, levés topographiques, fabrication et pose de la signalétique directionnelle) dont les dépenses doivent être réparties entre les différents membres.

Les modalités de versement du solde et clôture de l'opération sur le plan financier seront reprises dans un avenant n°3 ultérieur.

Enfin, dans le cadre de l'avenant n°1, la commune de Fouquières-Lès-Lens n'avait pas souhaité participer à la réalisation des travaux, raison pour laquelle à l'article IV de l'avenant 1 précédent du groupement de commande aucune participation de travaux n'est reprise ni aucune implication de la commune dans la clef de répartition pour la prise en charge des travaux.

Pour autant la commune ayant souhaité rester solidaire du groupement de commande, elle a participé au financement des marchés hors travaux à hauteur de 8 % comme indiqué à l'article VI de la convention de groupement de commande conformément à la décision du conseil municipal du 10 décembre 2015.

Aussi dans un principe d'équité, il est convenu entre les membres du groupement de commande de procéder au retrait de la commune de Fouquières-lès-Lens du groupement de commande correspondant. Par ce retrait, la commune de Fouquières-lès-Lens ne sera pas concernée par une participation aux dépenses suivantes, à savoir :

- celles de la Tranche Ferme pour les phases DET, OPC et AOR (dont la prise en charge sera reportée sur la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et fera l'objet d'une régularisation à réception du Décompte Général et Définitif transmis par le maître d'œuvre).
- celles induites par l'affermissement éventuel des tranches optionnelles 1, 2 et 4.
- celles relatives aux autres dépenses avancées par la CALL et reprises ci-dessus (à savoir fabrication et pose de la signalétique directionnelle).

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 09/11/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer avec la Communauté d'agglomération Hénin-Carvin et les communes de Courrières, Harnes, Fouquières-Lès-Lens, Loison-sous-Lens et Noyelles-sous-Lens, un avenant n° 2 à la convention de groupement de commande permettant notamment à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin de procéder au premier appel de fonds auprès des membres du groupement.

Valide la nouvelle clef de répartition des travaux en fonction de la réalité des travaux par commune à la date du 31 août 2020.

Entérine, suite à leur demande, le retrait de la commune de Fouquières-Lès-Lens du groupement de commande pour l'aménagement du Parc Souchez Aval.

Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'application des termes de l'avenant n°2 correspondants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **32 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 32

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Justin CLAIRET

Absent(s) excusé(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Maurice VISEUX

B191120_D025

RESSOURCES ET MOYENS

Produits irrécouvrables - Budget Général exercice 2020

Le comptable public demande l'annulation de titres de recettes émis entre 2003 et 2019 sur le budget principal pour un montant de 1 141,72 euros au motif que les créances sont éteintes suite à une décision juridique extérieure qui s'impose à la Communauté d'Agglomération et qui s'oppose à toute action de recouvrement.

Ces débiteurs reconnus insolvable sont des particuliers pour lesquels une ordonnance du tribunal a ordonné l'effacement de la dette (rétablissement personnel sans liquidation judiciaire) suite à une instruction de la commission de surendettement.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 09/11/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'admettre en non-valeur les produits irrécouvrables pour un montant de mille cent quarante et un euros et soixante-douze centimes (1 141,72 €).

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 1 141,72 € sont prévus au budget principal 2020 sur l'imputation 6542 chapitre 65 (LC 5299).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

ANNEXE A LA DELIBERATION N°25 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 NOVEMBRE 2020

Produits irrécouvrables – Budget Général – Imputables au 6542

ANNEE	TITRE	MONTANT TTC DES PRODUITS IRRECOURVABLES	TOTAL	MOTIF
2003	741/80	82,10 €	82,10 €	Rétablissement personnel sans liquidation judiciaire
2014	533/90	135,00 €	135,00 €	Rétablissement personnel sans liquidation judiciaire
2016	1013/221	135,00 €	609,62 €	Rétablissement personnel sans liquidation judiciaire
	562/125	170,00 €		
	1038/226	304,62 €		
2019	745/168	315,00 €	315,00 €	
TOTAL			1 141,72 €	



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **32 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 32

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Justin CLAIRET

Absent(s) excusé(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Maurice VISEUX

B191120_D026

RESSOURCES ET MOYENS

Produits irrécouvrables - budget Action Économique exercice 2020

Le comptable public demande l'annulation de titres de recettes émis entre 2008 et 2014 sur le budget action économique au motif que les créances sont éteintes suite à des décisions juridiques extérieures qui s'imposent à la Communauté d'Agglomération et qui s'opposent à toute action de recouvrement.

Les débiteurs sont des entreprises pour lesquelles une décision du tribunal de commerce signale qu'il ne peut être procédé au recouvrement des diverses recettes pour cause d'insuffisance d'actifs. Ces créances sont afférentes notamment aux prestations de services et aux loyers, pour un montant total de 104 179,86 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 09/11/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'admettre en non-valeur les produits irrécouvrables pour un montant toutes taxes comprises de cent quatre mille cent soixante-dix-neuf euros et quatre-vingt-six centimes (104 179,86 €).

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 104 179,86 € sont prévus au budget 2020 du budget annexe Action économique sur l'imputation 6542 chapitre 65 (LC 6647).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

ANNEXE A LA DELIBERATION N°26 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 NOVEMBRE 2020

Produits irrécouvrables – Budget Action Economique – Imputables au 6542

ANNEE	TITRE	MONTANT TTC DES PRODUITS IRRECOURVABLES	TOTAL	MOTIF
2008	1205/80	208,61 €	208,61 €	Dissolution anticipée
2011	327/12	89 289,91 €	95 908,41 €	Cloture pour insuffisance d'actifs
	1060/83	1 087,97 €		
	1061/83	5 530,53 €		
2012	1361/72	59,96 €	181,92 €	Cloture pour insuffisance d'actifs
	1478/81	60,98 €		
	1509/92	60,98 €		
2013	177/6	60,98 €	743,71 €	Cloture pour insuffisance d'actifs
	302/12	66,32 €		
	405/20	60,98 €		
	606/34	60,98 €		
	623/36	60,98 €		
	742/45	60,98 €		
	946/65	124,17 €		
	1049/72	62,08 €		
	1160/81	62,08 €		
	1282/88	62,08 €		
	1353/100	62,08 €		
2014	159/3	62,29 €	7 345,82 €	Cloture pour insuffisance d'actifs
	262/13	62,29 €		
	370/23	62,29 €		
	484/35	62,29 €		
	577/40	62,29 €		
	704/51	62,29 €		
	890/63	31,41 €		
	799/62	6 148,62 €		
	823/63	792,05 €		Dissolution anticipée
TOTAL			104 179,86 €	



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **32 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 32

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Justin CLAIRET

Absent(s) excusé(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Maurice VISEUX

B191120_D027

RESSOURCES ET MOYENS

CREMATORIUM - Fixation de la durée d'amortissement des immobilisations (instruction comptable M4)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2321-1,

Vu le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 pris pour l'application de l'article L.2321-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au 1^{er} janvier 2020,

Vu la délibération du Bureau Communautaire n° D/27 en date du 11 octobre 2010 fixant la durée d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles,

Considérant les termes de l'instruction M4, laquelle prévoit que tous les biens d'équipement doivent être amortis et les plans d'amortissement fixés par l'assemblée délibérante,

Considérant la délibération du Bureau Communautaire du 11 octobre 2010 qui fixe les conditions actuelles d'amortissement pour le budget annexe Crématorium,

Considérant la nécessité de prendre en considération l'évolution des instructions budgétaires et comptables ainsi que l'acquisition de matériels spécifiques,

Il est proposé aux membres du Bureau Communautaire de statuer sur de nouvelles méthodes d'amortissement relevant du budget Crématorium, détaillées ci-après :

Immobilisations incorporelles

- | | |
|--|-------|
| • Frais d'études (non suivies de réalisation) | 5 ans |
| • Frais d'insertion (non suivies de réalisation) | 5 ans |
| • Logiciels | 2 ans |

Immobilisations corporelles

- | | |
|---|--------|
| • Matériel de transport | 10 ans |
| • Matériel de bureau | 5 ans |
| • Matériel informatique | 5 ans |
| • Mobilier | 15 ans |
| • Autres matériels ou matériels divers | 10 ans |
| • Agencement et aménagement de terrains | 20 ans |
| • Installations complexes spécialisées | 25 ans |
| • Installations à caractère spécifique | 25 ans |
| • Matériel et outillage industriels | 10 ans |
| • Bâtiments | 20 ans |
| • Installations générales, agencements, aménagements de bâtiments ... | 20 ans |

Conformément à l'article R.2321-1 du Code général des collectivités territoriales, il est également proposé de fixer à 500 euros le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations s'amortissent en un an.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 09/11/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'appliquer les durées d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles définies ci-dessus.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.